

Service émetteur : DUAJ / Démocratie en Santé
Affaire suivie par : Dominique ROUX / Camille VROT
Courriel : ars-oc-duaj-democratie-sanitaire@ars.sante.fr
Téléphone : 06 67 73 41 47
Réf. Interne : ARS/DUAJ/DEM.SAN/N°8/2022
Date : 05 janvier 2021

Mesdames, Messieurs

Organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Objet : Conseils Territoriaux de Santé : représentation des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Mesdames, Messieurs,

Sur chacun des 13 territoires de démocratie sanitaire de la région OCCITANIE qui sont définis à l'échelon départemental, l'Agence Régionale de Santé Occitanie a installé un Conseil Territorial de Santé (CTS). Les membres de cette instance ont été désignés pour un mandat d'une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Ce mandat arrivera à échéance au cours du premier trimestre 2022 et les nouvelles assemblées seront installées par l'ARS au cours du trimestre suivant.

Le Conseil Territorial de Santé est une instance de démocratie sanitaire qui a pour objet de veiller à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants. Il participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé et contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Projet Régional de Santé.

Cette instance est composée de 50 membres répartis en 5 collèges. Les députés et sénateurs élus dans le ressort du département siègent en CTS.

Au regard de l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé, le collège des représentants des professionnels et offreurs des services de santé comprend 3 représentants (3 titulaires et 3 suppléants) des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité, (collège 1c), désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans les conditions fixées par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé.

Pour chaque CTS, je vous remercie de bien vouloir proposer deux candidats au plus en adressant, pour chacun d'eux, la fiche ci-jointe complétée à l'adresse suivante ars-oc-duaj-democratie-sanitaire@ars.sante.fr, au plus tard le **15 février 2022 à minuit** (cf. règlement d'appel à candidatures).

Mes services demeurent à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur Général


Pierre RICORDEAU

PJ : règlement de l'appel à candidature, fiche de candidature Collège 1c)

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr